

Certificat pour assistant-e en gestion du personnel

Publication des examens 2021

Date et lieu

13.03.2021 | Projet HRSE@home
15, 16 ou 17.03.2021 | Examen printanier en ligne à Genève et à Berne
06, 07 ou 08.09.2021 | Examen automnal en ligne à Genève et à Berne

Règlement en vigueur

Pour les examens 2021, est valable le **règlement d'examen** du 25.04.2014

Admission

Conformément à l'art. 3.3 du règlement d'examen. Le règlement ainsi que les directives peuvent être téléchargés sur le site internet **www.hrse.ch**.

Inscription

Veillez vous inscrire en ligne par le biais du site internet :

Pour l'examen de mars :
du 07.01.2021 au 27.01.2021
Pour l'examen de septembre :
du 01.06.2021 au 21.06.2021

Inscription en ligne

Les critères d'admission doivent être complétés dans un formulaire mis à disposition en ligne.

Chaque critère d'admission doit être complété et documenté en ligne (CFC, preuve de pratique professionnelle, copie du document d'identité, etc.) Lors de la saisie de la pratique professionnelle, la durée ainsi que le taux de l'activité doivent être enregistrés dans le tableau correspondant.

Les documents doivent avoir été préalablement téléchargés lors de l'inscription en ligne, ceci en format PDF (la taille de chaque document ne pourra pas dépasser 2 MB). Aucun document envoyé sous forme papier ne sera accepté.

Les personnes d'ores et déjà en possession d'une confirmation d'admission du secrétariat des examens joindront une copie de la décision de la Commission d'examen.

Taxe d'examen

La taxe d'examen se monte à CHF 440 —

Confirmation d'admission et facture

Chaque participant-e reçoit, à la suite de son inscription en ligne, une confirmation d'admission. Le paiement de la taxe d'examen s'effectue par E-Payment. Le jour de l'examen, seul-e-s les candidat-e-s ayant préalablement payé leur taxe d'examen seront autorisé-e-s à accéder à la salle d'examen.

Retrait

Exclusivement **par écrit (e-mail accepté)** au secrétariat des examens.

Les conditions ci-dessous sont appliquées en cas de retrait :

Examen de mars :

Jusqu'au 14.02.2021 : CHF 150.— sont dus
Dès le 15.02.2021 : 80% de la taxe est due
Dès le 08.03.2021, **la totalité** de la taxe est due.

Examen de septembre :

Jusqu'au 03.08.2021 : CHF 150.— sont dus
Dès le 04.08.2021 : 80% de la taxe est due
Dès le 30.08.2021, **la totalité** de la taxe est due.

Pour un retrait justifié par un motif valable (selon l'article 4.22 du règlement), une participation aux frais de dossier de **CHF 150.—** sera perçue.

Il n'est pas possible de reporter une inscription à une session ultérieure.

Secrétariat

HRSE
Human Resources Swiss Exams
Antide Frappa
Rue de l'Hôpital 11
2000 Neuchâtel

Tél. 032 724 87 25
info@hrse.ch
www.hrse.ch

Délai d'inscription

Délai d'inscription mars : 27 janvier 2021
Délai d'inscription septembre : 21 juin 2021